



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n° 2007-2969-S BOSTON
Dossier rattaché n° 9000184

Maisons-Alfort, le 16 décembre 2008

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande de renouvellement
de l'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
BOSTON, n° AMM 9400535**

LA DIRECTRICE GENERALE

Dans le cadre de la convention-cadre relative au transfert par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche à l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) des demandes antérieures à la date d'entrée en vigueur du décret n° 2006-1177 du 22 septembre 2006, l'Afssa a examiné un dossier, déposé initialement à la Direction Générale de l'Alimentation par DOW AGRO SCIENCES S.A.S., relatif à la demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché (AMM) de la préparation BOSTON (n° 9400535) à base de fluroxypyr, clopyralid et 2,4 MCPA.

Considérant le décret n° 2006-1177 du 22 septembre 2006, qui a notamment modifié l'article R. 253-38 du code rural en précisant que les autorisations de mise sur le marché en vigueur ou ayant fait l'objet d'une demande de renouvellement dans les conditions définies à l'article R. 253-47 avant le 1^{er} octobre 2006, concernant un produit contenant au moins une substance active se trouvant sur le marché au 25 juillet 1993 et n'ayant pas fait l'objet de la procédure de réévaluation communautaire en application de la directive 91/414 CEE du 15 juillet 1991, restent valables jusqu'à la réévaluation nationale du produit consécutive à la réévaluation communautaire de cette substance ;

Considérant que la demande de renouvellement de l'AMM de la préparation BOSTON a été déposée le 24 octobre 2005 ;

Considérant que la préparation BOSTON contient trois substances actives qui se trouvaient sur le marché au 25 juillet 1993 et que la réévaluation nationale de cette préparation consécutive à la réévaluation communautaire de ces substances actives sera réalisée dans les délais définis par l'arrêté du 14 avril 1998, modifié par celui du 28 août 2007, pour tous les produits contenant du clopyralid ;

L'Afssa estime que, l'autorisation de mise sur le marché (n° 9400535) de la préparation BOSTON restant valable jusqu'à cette réévaluation nationale, la demande de renouvellement de cette autorisation, présentée par DOW AGRO SCIENCES S.A.S., est devenue sans objet.

Pascale BRIAND